

DECISION DU MAIRE



Marchés publics
LB/EB

2019-n°213

PRISE LE 21 OCT. 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES DELIBERATIONS
DU 30 MARS 2014, DU 25 JUIN 2015 ET DU 28 MARS 2019

OBJET : Signature de l'accord-cadre relatif à l'organisation de divers séjours pour 2020

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L2123-1.1°,

VU les délibérations du 30 mars 2014, du 25 juin 2015 et du 28 mars 2019 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du conseil municipal,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'organiser plusieurs séjours au cours de l'année 2020 pour les jeunes de la commune,

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique et publié sur le site du BOAMP et du profil acheteur le 24/04/2019,

CONSIDERANT qu'à la date limite de remises des offres, le 29 mai 2019 à 12h00, dix (10) opérateurs avaient déposés une offre dans les délais,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse de ces offres, les lots n°4 et 10 ont été déclarés infructueux (aucune offre remise), les autres lots ayant pu être attribués,

DECIDE

Article 1 : De signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'organisation de divers séjours pour 2020 avec les opérateurs suivants :

- Lot n°1 – Séjour loisirs été en France Métropolitaine en bord de mer, à la montagne ou nature : le marché est conclu avec la société VELIS, domiciliée 18 rue de Trévisse – 75 009 PARIS, pour un prix unitaire par enfant de 495 € TTC (soit un prix estimatif de 9 900 € TTC pour 20 enfants) ;
- Lot n°2 – Séjour culturel en Europe, grandes villes européennes, de préférence à Londres ou à Barcelone ou à Rome : le marché est conclu avec l'association REGARDS, domiciliée 118 Avenue Aristide Briand – 92 120 MONTROUGE, pour un prix unitaire par enfant de 530 € TTC (soit un prix estimatif de 10 600 € TTC pour 20 enfants) ;
- Lot n°3 – Séjour loisirs en France Métropolitaine, en bord de mer ou à la montagne : le marché est conclu la Maison Familiale Rurale La Roche du Trésor, domiciliée 1/5 rue du Pré – 25 510 PIERREFONTAINE LES VARANS, pour un prix unitaire par enfant de 350 € TTC (soit un prix estimatif de 9 100 € TTC pour 26 enfants) ;

- Lot n°4 – Mini-séjour en bord de mer ou nature en France Métropolitaine (3h de Soisy maximum) : infructueux
- Lot n°5 – Séjour ski dans les Alpes, 7 jours/6nuits du 9 au 15 février 2020 : le marché est conclu avec l'association REGARDS, domiciliée 118 Avenue Aristide Briand – 92 120 MONTRouGE, pour un prix unitaire par enfant de 640 € TTC (soit un prix estimatif de 33 280 € TTC pour 52 enfants) ;
- Lot n°6 – Circuit culturel en Europe, Irlande ou Andalousie, 7 jours/6 nuits du 5 au 11 avril 2020 : le marché est conclu avec la société CAP MONDE, domiciliée 11 Quai Conti – 78 430 LOUVECIENNES, pour un prix unitaire par enfant de 650 € TTC (soit un prix estimatif de 13 000 € TTC pour 20 enfants) ;
- Lot n°7 – Séjour détente et loisirs en France Métropolitaine, en montagne, 7 jours/ 6 nuits du 5 au 11 juillet : le marché est conclu avec l'association ITINERAIRES VACANCES ET VOYAGES, domiciliée 40 rue de la Gare – 59 470 ESQUELBECQ, pour un prix unitaire par enfant de 425 € TTC (soit un prix estimatif de 17 000 € TTC pour 40 enfants) ;
- Lot n°8 – Séjour ski – Savoie et Haute-Savoie – 8 jours/ 7 nuits du 15 au 22 février 2020 : le marché est conclu avec la société VELS, domiciliée 18 rue de Trévisse – 75 009 PARIS, pour un prix unitaire par enfant de 675 € TTC (soit un prix estimatif de 13 500 € TTC pour 20 enfants) ;
- Lot n°9 – Séjour sportif été – En France, montagne – 8 jours/7 nuits du 4 au 11 juillet 2020 : le marché est conclu avec l'association ITINERAIRES VACANCES ET VOYAGES, domiciliée 40 rue de la Gare – 59 470 ESQUELBECQ, pour un prix unitaire par enfant de 485 € TTC (soit un prix estimatif de 9 700 € TTC pour 20 enfants) ;
- Lot n°10 – Mini-séjour à thème : Char à voiles ou équitation – Ile de France, Picardie, Normandie, Baie de Somme – 3 jours/2 nuits du 26 au 30 octobre 2020 : infructueux.

Article 2 : Le marché prend effet à compter de sa notification. Les dates des séjours suivent le calendrier scolaire défini par le ministère de l'éducation nationale et le rectorat de l'académie. La durée et les dates des séjours sont fixées dans les pièces contractuelles. Tous ces séjours doivent être organisés durant les périodes de vacances scolaires, et sous réserve de modification réglementaire du calendrier scolaire, les dates sont fixes.

Article 3 : Les crédits correspondants seront imputés au budget en cours de la Ville.


Article 4 : L'ensemble des prescriptions contractuelles régissant le présent marché sont mentionnées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et toutes les pièces constitutives du marché.

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Trésorière Principale de Montmorency,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Affiché et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.